



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 273 DU 5 AU 11 JUILLET 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 3 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres, 3 victimes de VSBG, 1 torturée, 1 enlevée et 9 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 2 mineurs tués, 1 femme torturée et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des policiers, des militaires, des Imbonerakure et

des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des faits sécuritaires ayant emporté des vies humaines.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>II.DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>II.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>5</i>
<i>II.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....</i>	<i>5</i>
<i>II.3.AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>III. CONCLUSION.....</i>	<i>7</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
FBU	: <i>Francs Burundais</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VSBG	: <i>Violence Sexuelle et Basée sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juillet 2021 indique qu'en date du 4 juillet 2021, vers 20 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Béatrice, âgée de 53 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête et de l'œil gauche par son mari Gaspard Bunati, âgé de 85 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il l'a emballée dans un mousquetaire et l'a frappée sur tout le corps à l'aide d'un bâton, l'accusant de prostitution. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS Buhiga tandis que Gaspard a été arrêté et conduit au cachot communal de la police par le chef de colline. Il a été transféré au commissariat provincial de la police en date du 7 juillet 2021 puis libéré en date du 9 juillet 2021 après avoir été contraint de payer une somme de 50.000 fbu à sa femme pour lui dédommager et il a signé un acte d'engagement de ne plus maltraiter son épouse.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 7 juillet 2021, vers 15 heures, au CDS Cabara, zone Klgwena, commune et province Rumonge, la nommée N., âgée de 16 ans, élève en 8^{ème} année, a été violée par Dr Gilbert Niyoyankundiye,

médecin responsable dudit CDS au moment où elle était allée se faire soigner. Selon des sources sur place, le présumé auteur du crime a même tenté de donner une somme de 200 000 fbu à la famille de la victime mais cette dernière a refusé. Selon les mêmes sources, Gilbert Niyoyankundiye a été arrêté à son service le même jour et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge.

Une fille violée en commune et province Rutana

En date du 8 juillet 2021, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, C., âgée de 16 ans, orpheline, a été violée par Gilbert Niyoyitungira, Imbonerakure et chef de sous-colline Nyarubere. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana tandis que le présumé auteur a pris le large.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une fille violée en commune et province-Rutana

I.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une fille torturée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 5 juillet 2021, vers 21 heures, au village III, sur la colline Nyeshanga, commune Gihanga, province Bubanza, Cécile Irankunda, âgée de 26 ans, serveuse dans un bistrot de la localité, native de la commune Buganda, province Cibitoke, a été battue à l'aide des gourdins au niveau des fesses et des jambes par un groupe d'Imbonerakure dirigés par

Déo Maboneza, chef des Imbonerakure en commune Gihanga. Selon des sources sur place, cette fille rentrait de son travail et a croisé ce groupe d'Imbonerakure en patrouille et elle était accusée d'avoir refusé de faire des relations sexuelles avec Déo Maboneza. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont pris fuite mais Déo Maboneza a été arrêté le 6 juillet 2021 et détenu au cachot du poste de police de la commune Gihanga.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 9 juillet 2021, vers 16 heures, sur la RN4, au quartier 10, zone Ngagara, commune Nta-

hangwa, Bujumbura Mairie, Elie Ngomirakiza, représentant communal du parti CNL à Mutimbuzi, province Bujumbura rural et fournisseur des briques de construction, a été enlevé par Lieutenant-Colonel

Aaron Ndayishimiye, de la matricule SS 1793, commandant du 212^{ème} bataillon opérant dans la réserve naturelle de Rukoko. Selon des sources sur place, Elie était dans un véhicule de marque Benne et se rendait en zone urbaine de Kanyosha où il transportait des briques cuites. Selon les mêmes sources, Aaron Ndayishimiye était accompagné par Gaston Singora, chef de zone Maramvya et Aimé

Nkurikire, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya. Elie Ngomirakiza qui était à bord d'un véhicule Benne a été sorti de ce véhicule près des immeubles abritant l'entreprise METALUSA et a été embarqué dans un véhicule de service d'Aaron, de type Hilux de couleur blanche et a été conduit vers une destination inconnue.

1.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux personnes arrêtées en commune et province Cankuzo

En date du 7 juillet 2021, à l'hôpital de Cankuzo, sis au centre de la commune et province Cankuzo, Aline et Nathan, infirmiers œuvrant à cet hôpital, ont été arrêtés à leur service par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR qui les a conduits respectivement au cachot du parquet de Cankuzo et du commissariat provincial de police de Cankuzo à bord de son véhicule. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de n'avoir pas rapidement rendu service à une femme, Lucie Niyokindi, qui est morte à cet hôpital lors de l'accouchement en date du 1^{er} juillet 2021 où un bébé survécu a été conduit à l'orphelinat de Muremera en commune Kigamba. Selon les mêmes sources, sur plainte du mari de la femme morte et sur la pression des membres de la Ligue des femmes, «Abakenyerarugamba» du parti CNDD-FDD, le procureur de la République à Cankuzo avait mené une enquête sur ce cas, une semaine avant mais il n'avait pas encore clôturé le dossier.

Un commerçant de vaches arrêté en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 5 juillet 2021, sur la colline Ndava village, commune Buganda, province Cibitoke, Emmanuel Nzisabira, commerçant de vaches, originaire de la commune Gihanga, province Bubanza, a été arrêté par le responsable provincial du SNR à Cibitoke, Venant Miburo sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda. Selon des sources sur place, ce commerçant avait deux vaches qui ont été volées chez lui à Gihanga, il y a trois semaines et après des recherches, il les a trouvées dans l'étable de l'administrateur de la commune Buganda. Il est allé voir l'administrateur pour lui informer que ses deux vaches se trouvaient dans son étable. Cet administrateur a directement appelé Venant Miburo, responsable provincial du SNR à Cibitoke. Ce dernier a alors arrêté Emmanuel et l'a embarqué à bord de son véhicule immatriculé D3984 A vers le cachot du commissariat provincial de Cibitoke. Le matin du 6 juillet 2021, l'administrateur a appelé un groupe des jeunes Imbonerakure qui sont venus récupérer ces deux

vaches de l'étable et les ont conduites dans un autre endroit non encore connu.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gitaramuka, province Karuzi¹

En date du 5 juillet 2021, dans l'avant-midi, sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Ferdinand Ntaconayigize, âgé de 40 ans, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot communal de la police par des policiers sur l'ordre du procureur de la République à Karuzi, François Harerimana. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir perturbé la sécurité publique dans cette province. Selon les mêmes sources, la victime était en train de collecter des contributions auprès des membres de son parti pour la construction de la permanence sur cette colline. Il est passé une nuit dans ce cachot avant d'être transféré le lendemain au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi.

Trois personnes arrêtées en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 6 juillet 2021, sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Juvénal Njomba, Muhigirwa et le surnommé Nywere, tous de la famille du feu Sylvestre Bidoreye récemment tué par des Imbonerakure de cette colline sur l'ordre du chef de cette colline, ont été arrêtés et conduits au cachot communal de police par des policiers sur l'ordre du procureur de la République à Karuzi, François Harerimana et après ils ont été transférés le lendemain au cachot du commissariat provincial à Karuzi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir demandé de l'argent à deux suspects dans le dossier d'assassinat de Bidoreye. Selon les mêmes sources, comme ce dossier implique des Imbonerakure et un chef de colline, les autorités communales et du parti CNDD-FDD cherchent à charger les victimes pour enfin libérer les prévenus.

¹ Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire n°270 où la victime était présentée sous l'identité de Bandamwo alias Bidore voir <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/06/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-270.pdf>

Une personne arrêtée en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juillet 2021 indique qu'en date du 3 juillet 2021, au quartier Makamba II, commune et province Makamba, Christophe Kizito, résidant de ce quartier, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé à l'attaque à la grenade contre Eric Niyondavyi, chef de zone Mpinda, commune Vugizo, survenue en date du 11 juin

Deux personnes arrêtées en commune et province Cankuzo

Un commerçant de vaches arrêté en commune Buganda, province Cibitoke

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gitaramuka, province Karuzi

Trois personnes arrêtées en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une personne arrêtée en commune Vugizo, province Makamba

Un prêtre arrêté en commune Mpanda, province Bubanza

2021. Signalons qu'il est la 5^{ème} personne arrêtée sur ce dossier.

Un prêtre arrêté en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 9 juillet 2021, sur la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, le prénommé Innocent, curé de la paroisse catholique de Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, a été arrêté et menotté par des Imbonerakure accompagnés par un chef de colline Kibambwe et un policier surnommé Murume. Selon des sources sur place, le prêtre se rendait sur la colline Kibambwe de la commune Mpanda pour enquêter sur des exactions faites par un pasteur représentant d'une église appelée «Christian Methodist Episcopal Church Burundi » sise à Gicuba. Selon les mêmes sources, arrivé sur les lieux, le curé a été menotté et conduit à bord d'une moto vers le commissariat communal de police Mpanda mais il a été secouru par la population et les administratifs à la base au niveau de Gifurwe sur la colline Musenyi. Le représentant de ladite église et le policier qui l'escortait ont été arrêtés et détenus au cachot de la PJ Mpanda.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 8 juillet 2021, vers 6 heures du matin, sur la sous colline Gisenyi, colline et zone Ninga, commune Butaganzwa, province Kayanza, un corps sans vie de Carmel Nsengumuremyi, âgé de 16 ans, a été retrouvé pendu sur un avocatier. Selon des

sources sur place, ce cadavre a été vu en premier lieu par des passants qui étaient partis à la recherche de l'herbe pour leur bétail. Selon les mêmes sources, le mobile et les auteurs n'ont pas été connus. Rappelons que la sœur du défunt avait été aussi retrouvée pendue au même endroit, en 2018.

II.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un corps d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

Dans la matinée du 9 juillet 2021, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette par des policiers ayant mené une fouille perquisition après être alertés par des habitants de la localité. Selon des sources sur place, sa mère, Angélique Niyonkuru, âgée de 32 ans, mère de deux

enfants, originaire de la Colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, résidant sur la colline Gihinga l'a mis au monde et l'a directement tué avant de le jeter dans la toilette. Selon les mêmes sources, Angélique s'est enfuie après le forfait mais elle a été arrêtée à 2 kilomètres du lieu du crime et a été conduite au cachot de police à Gatara.

II.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée et cinq blessées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 7 juillet 2021, vers 10 heures, sur la RN 12, colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Eric Sindayihebura, âgé de 14 ans, transporteur de briques, originaire de la colline Mugende, zone Ntunda, commune Gitaramuka de cette province, a été tué après être cogné par un camion-remorque d'immatriculation tanzanienne qui a blessé aussi cinq transporteurs des briques cuites. Selon des sources sur place, deux blessés ont été évacués vers l'hôpital de référence de Karuzi et trois autres à l'hôpital de Buhiga. Selon les mêmes sources, après cet accident, la population environnante est intervenue en lançant des cailloux et des briques cuites sur le pare-brise du camion et la police a tiré en l'air pour disperser les gens. Un policier nommé Gatete du poste de police Buhiga a tiré à balles réelles sur un jeune homme surnommé Fitina, âgé de 36 ans, originaire de la colline Rweya et conducteur de taxi-moto au centre de négoce de Buhiga, qui a été blessé au bras gauche et a été évacué vers l'hôpital Buhiga. Ce policier a été arrêté et détenu au poste de police Buhiga mais il a été relâché par le procureur de la République François disant que les enquêtes allaient continuer.

Six moteurs de pêche volés en commune et province Rumonge

En date du 6 juillet 2021, dans la nuit, au port de pêche de Rumonge et Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge, six moteurs de pêche d'une valeur estimée à plus de 30 millions de fbu ont été volés par des gens armés de fusils de type kalashnikov. Selon des sources sur place, les présumés auteurs de ce vol sont venus à bord d'un bateau de pêche motorisé et se sont volatilisés vers la RDC. Signalons que deux semaines avant deux autres moteurs de pêche avaient été également volés dans les mêmes conditions dans ce même lac, du côté de la commune Nyanza lac.

Une personne tuée et cinq blessées en commune Buhiga, province Karuzi

Six moteurs de pêche volés en commune et province Rumonge

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.